

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article14869>

La guerre d'Obama contre le terrorisme

- Terrorisme - International -



Date de mise en ligne : mardi 6 septembre 2011

Spyworld Actu

Son ambition de rompre avec les méthodes expéditives de George W. Bush s'est heurtée au principe de réalité.

Si quelqu'un s'est heurté de près aux casse-têtes juridiques posés par l'héritage de l'Administration Bush en matière de lois et de pratiques antiterroristes, c'est bien Gregory Craig, cet avocat chevronné au casque de cheveux blancs qui fut le conseiller de Bill Clinton pendant sa procédure de destitution, avant de devenir le conseiller juridique du président Obama en janvier 2009. Nommée à ce poste ultrasensible dès les premières heures de la transition, cette figure influente du Parti démocrate présida notamment le groupe de travail chargé de rédiger les fameux décrets présidentiels sur l'interdiction de la torture et la nécessité de fermer Guantanamo « en un an ». Ces derniers allaient être signés en grande pompe dès les 21 et 22 janvier par le président, qui souhaitait faire de ce dossier l'un des actes fondateurs de son premier mandat.

« Barack Obama jugeait que certaines des politiques de Bush dans ce domaine n'étaient pas en adéquation avec les valeurs de notre pays », explique aujourd'hui Greg Craig, à l'approche du dixième anniversaire du 11 Septembre... Mais un an plus tard, si « les techniques d'interrogation spéciales » utilisées par l'agence de renseignement américaine avaient bien été officiellement « interdites » et les prisons secrètes de la CIA « fermées », la fameuse prison spéciale de Guantanamo érigée sur l'île de Cuba, qui incarnait les dérives de la guerre contre le terrorisme de la plus grande démocratie du monde et servait d'abcès de fixation aux critiques les plus virulentes de l'Amérique à l'étranger, était toujours ouverte...

Greg Craig fut prié de quitter son poste, tandis que la presse américaine jugeait qu'il avait servi de bouc émissaire. « Je n'étais pas responsable de la mise en oeuvre de la fermeture de Guantanamo », raconte-t-il au Figaro, dans les locaux du cabinet d'avocats Skadden and Arp, où il travaille aujourd'hui, sans s'appesantir sur les raisons de son départ. « Si Guantanamo est toujours ouverte, c'est parce que les républicains ont fait volte-face sur le sujet, alors qu'en 2008 tous les leaders de premier plan, de George W. Bush à John McCain, y étaient favorables », poursuit-il.

No man's land juridique

Greg Craig apparaît pourtant nuancé et prudent dans la manière dont il juge l'héritage juridique antiterroriste de Bush et le bilan d'Obama. Interrogé sur les pouvoirs exécutifs spéciaux dont s'était dotée la présidence Bush, notamment à travers le Patriot Act, il explique qu'« il n'était pas suffisamment proche du travail législatif pour avoir un avis » à l'époque du passage de cette loi. « C'est à ceux qui ont pris ces décisions qu'il appartient de démontrer que ces pouvoirs étaient nécessaires. » Ce qu'il peut dire, c'est qu'après le 11 Septembre, choqué comme toute l'Amérique par l'ampleur des attaques, il n'avait pas eu le sentiment que le Patriot Act était excessif, puisqu'il s'agissait d'une « législation temporaire ». « Nous pensions qu'il fallait absolument prévenir une nouvelle attaque, surtout qu'un risque d'utilisation d'une arme nucléaire par un terroriste n'était pas exclu », explique-t-il.

Le fait que le Patriot Act se soit transformé, de reconduction en reconduction, en législation permanente, ne semble pas l'inquiéter outre mesure, dix ans plus tard. « Le système légal fonctionne bien, même si il y a eu des excès qui ont été corrigés. Le président n'utilise pas de pouvoirs spéciaux, il n'utilise pas d'écoutes secrètes, les tribunaux contrôlent la surveillance électronique des personnes privées... Nous restons fondamentalement fidèles à nos valeurs concernant la vie privée, même s'il y a des tensions entre liberté et sécurité », juge Greg Craig.

Parmi les casse-têtes, il souligne toutefois le cas des 30 à 50 détenus de Guantanamo qui ne pourront jamais être libérés, ni jugés, car considérés comme trop dangereux, et qui se retrouvent dans un no man's land juridique. « Dans

le passé, les prisonniers de guerre pouvaient être gardés jusqu'à la fin des hostilités sans être jugés. Mais cette guerre-là n'est pas conventionnelle, il n'y aura pas de reddition. » Cet avis nuancé d'un des personnages les mieux renseignés du pays sur les dilemmes légaux et politiques de la guerre contre le terrorisme, reflète en fait l'apaisement dont ce débat fait plus généralement l'objet dix ans après le 11 Septembre.

Assassinats ciblés

Au départ très décidée à sortir de « la vision militaire » de la lutte antiterroriste pour « une approche plus pénale » visant à revenir au droit commun dans une démocratie, l'Administration Obama s'est progressivement ralliée au principe de réalité, au fur et à mesure des échecs qu'elle a essuyés. Certes, comme le souligne Greg Craig, elle a pu opérer des changements cruciaux en renonçant à la torture et en procédant à la réforme des commissions militaires chargées de juger les suspects terroristes, mais elle a dû abandonner en rase campagne l'idée de juger le cerveau présumé du 11 Septembre, Khaled Cheikh Mohammed, à New York devant une juridiction civile.

Sous Obama, les États-Unis continuent à mener des assassinats ciblés de terroristes à l'étranger, comme du temps de Bush. Ils ont maintenu l'option du déferrement des prisonniers devant les autorités d'un pays après les avoir capturés dans un autre, et refusé l'extension de l'habeas corpus aux prisonniers talibans et membres d'al-Qaida capturés en Afghanistan. « C'est que l'Administration Obama, bien que soucieuse de modifier la guerre contre le terrorisme, considère que le pays est toujours en guerre contre un réseau de violence et de haine. Elle n'a donc pas opéré de rupture majeure », note l'expert de l'American Enterprise Institute Gary Schmidt, qui a consacré un livre à étudier les dilemmes posés par la lutte antiterroriste en matière de sécurité et de liberté aux États-Unis et en Europe.



Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/international...>